



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS DIX-HUITIÈME AUDIO- CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

Alors que notre ministre a salué l'engagement des agents des Douanes depuis le début de la crise. Alors que notre employeur a eu les pires difficultés du monde à mettre en place des moyens de protection pour les agents. Alors que de l'aveu même de nos supérieurs, le travail continue pendant le confinement... Le gouvernement a décidé seul, sans aucune négociation, de modifier les règles des RTT et des congés annuels.

Pourtant, l'article 2 du code civil énonce: « la loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif ». Nous vous l'écrivions dans le compte-rendu de vendredi dernier, au-delà du caractère purement scandaleux de l'ordonnance sur le retrait des congés et RTT, nous nous interrogeons sur sa légalité profonde.

C'est pourquoi la Fédération CFDT des ministères des finances et du budget a saisi le Conseil d'État avec dans un premier temps un référé contre ce texte, une expertise juridique ayant confirmé qu'il comportait des irrégularités juridiques notamment parce qu'il ne respecte pas le principe d'égalité.

CONGÉS/RTT, LA CFDT RÉPOND AU GOUVERNEMENT

- Est-ce que nous avons choisi de ne pas être désignés pour assurer les missions PCA ?
- Est-ce que nous avons choisi d'être placés en AEA pour la garde de nos enfants ?
- Est-ce que nous avons choisi d'avoir une pathologie chronique et des traitements qui nous rendent extrêmement vulnérables ?
- Est-ce que nous avons choisi de ne pas avoir d'outils informatiques adaptés remis par notre administration et permettant une poursuite de l'activité pour le plus grand nombre ?
- Est-ce que maintenant pour le gouvernement, télétravailler, ce n'est pas travailler du tout ?
- Est-ce que nous avons choisi d'être mis en ASA par le médecin de prévention suite aux mesures prises suite à lors des contacts avec des personnes malades ?
- Est-ce que nous avons choisi de ne pas être désignés pour assurer les missions du PCA ?

L'ordonnance sur les congés/RTT est une décision totalement inique et injuste :

- Parce que c'est un nouveau coup bas porté aux fonctionnaires du service public ! Parce qu'elle accentue la fracture entre les agents de nos administrations
- Parce qu'elle ne prévoit rien sur l'organisation du travail
- Parce qu'elle ne dit rien sur les moyens de protection

Au-delà du référé en cours devant le Conseil d'État, la CFDT exige qu'une décision individuelle soit notifiée aux agents avec le nombre de congés retirés et l'explication du calcul.

Cette note pourra et devra faire l'objet d'un recours et être portée en justice devant une juridiction administrative.

La CFDT a attiré l'attention de nos hiérarques sur l'article 6 de ce texte :

« La présente ordonnance n'est pas applicable aux agents relevant des régimes d'obligations de service définis par les statuts particuliers de leurs corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps ».

Pour la CFDT Douane, cet article aurait du permettre à notre direction de sortir de la crise par le haut et rendre ainsi possible la non application de l'ordonnance pour les corps des agents des douanes.

Réponse de la Directrice Générale : L'ordonnance n'est pas contournable. Nous n'avons pas réussi à hiérarchiser tant les situations individuelles sont nombreuses. Nous allons donc appliquer strictement l'ordonnance. 5 jours de RTT seront supprimés pour la période allant du 16 mars au 16 avril à tous les agents Ag/Co hormis ceux qui auront télétravaillé ou travaillé en présentiel. Pour les agents de la surveillance, il sera fait une proratisation en fonction du nombre de jours de travail et du nombre d'Autorisations d'Absence (les positions PAA et MDC dans Mathieu étant considérées toute deux par l'administration comme des autorisations d'absence ! Un scandale pour des agents qui avaient pour mission de rester en réserve opérationnelle). Pour la période allant du 16 avril au 24 mai, l'administration imposera aussi des jours de congés sauf aux télétravailleurs. La DG pense diffuser la note de service au plus tard vendredi.

Analyse de la CFDT : Rien n'y a fait. La volonté d'apaisement de l'administration sur le sujet a fait long feu face à l'instruction du gouvernement ! Tout le travail fait depuis un mois pour protéger les agents n'aura servi rien ! Cette ordonnance n'a d'autre but que de punir les fonctionnaires. C'est du vol ! Reste donc maintenant le recours juridique auprès du Conseil d'État et les recours individuels que nous vous aiderons à porter devant le tribunal Administratif.

PRIME EXCEPTIONNELLE : L'ARBITRAIRE EST EN MARCHÉ !

Nous l'évoquions aussi vendredi dernier. Une prime à la carte dont on ne connaît ni les bénéficiaires, ni leur nombre, ni le montant, est à l'étude.

Une annonce qui au final va sûrement décevoir beaucoup d'entre nous, en premier lieu ceux qui en seront exclus et en second lieu, ceux qui vont la toucher car le montant de la dite prime est bien sûr modulable. La Directrice Générale est toujours en attente de l'enveloppe qui doit lui être allouée par le ministre.

Si l'idée du gouvernement était de faire passer la pilule de la suppression de Congés et RTT par l'octroi d'une prime, c'est raté ! Visiblement, les arbitrages pour supprimer des congés ont été plus simples et plus rapides à rendre.

Il serait tant d'arrêter de prendre les fonctionnaires pour des imbéciles.



Cfdt: **FACE AU CORONAVIRUS
VOUS N'ÊTES PAS SEUL-E-S**

**Annulation des jours de carence
dans les fonctions publiques**

✓ **OBTENU !**

#FierEdêtreàlaCFDT Rejoignez-nous : cfdt.fr/adhesion

DROIT DE SUITE RH

Personnes à risque/personnes fragiles : quid de l'après 11 mai ?

Nous sommes régulièrement contactés par des collègues qui s'inquiètent de leur statut après le 11 mai. En effet, souffrant de diverses pathologies, ces derniers constituent ce que le gouvernement appelle les personnes "à risque". Ils souhaitent donc connaître les modalités pratiques du déconfinement. Une ordonnance récente fait basculer les salariés du privé, du congé maladie au chômage partiel et reste peu précise concernant le sort qui sera réservé aux fonctionnaires.

On comprend en creux que la position « arrêt maladie » serait généralisée pour ces agents (les démarches à effectuer se faisant sur le site Ameli), ce qui entraînerait de fait une perte de pouvoir d'achat avec le passage éventuel en demi-traitement si la situation perdure.

Il est donc urgent de clarifier la situation pour nos collègues concernés, qui ne doivent en aucun être pénalisés. Pour la CFDT, il doivent être maintenus en Autorisation d'Absence.

Inspecteurs élèves/ACP2 Stagiaires/C2 Stagiaires :

Nous l'écrivions déjà vendredi dernier : La CFDT réclame une titularisation "apaisée" des agents stagiaires.

Les inspecteurs élèves de la 72ème session ont rédigé une motion pour connaître enfin leur sort et proposer des mesures pour faciliter la conclusion de leur période de stage. Il en est de même des ACP2 stagiaires et des C2 en prolongation de stage. Au sein de notre ministère, la DGFIP a déjà trouvé une solution afin d'adapter la fin de scolarité de ses inspecteurs mais pour la Douane, c'est plus compliqué. Comme toujours ! Il semble plus facile de changer les textes pour nous supprimer 10 jours de congés que pour supprimer des épreuves et un oral de fin de stage !

Voilà maintenant deux semaines que nous attendons une réponse qui n'arrive pas ! Et visiblement, elle n'arrivera pas dans les jours à venir. Il faut pourtant donner rapidement de la lisibilité à nos collègues qui sont dans une situation précaire et qui ont mérité un arbitrage rapide.

CI VITI : N'OUBLIONS PAS LES TRAVAILLEURS DE L'OMBRE.

Comme nous le rappelions vendredi dernier, l'activité économique des sociétés n'est nullement stoppée. Les agents des bureaux fiscalité et Viti, à qui on a donné accès à Pulse Secure, continuent à intervenir dans ROSA, SOPRANO, CIEL, PARCEL et GAMMA pour les missions reprises au PCA ou non. Les autres continuent de répondre aux opérateurs. Et n'oublions pas le surcroît de travail important généré pour favoriser et autoriser la fabrication des gels hydro-alcooliques.

Contrairement aux insinuations du ministre, nous ne sommes pas en repos. L'activité est réelle et personne ne chaume.

Comme nous l'indiquons dans nos propos sur le déconfinement, nos collègues des CI/VITI vont en plus devoir totalement ré-inventer les procédures de contrôles au sortir de cette crise, ce qui va générer une surcharge énorme de travail et de stress.

La CFDT compte bien que la DG s'en rende compte et n'abandonne pas une fois de plus ces missions....

PRÉPARER LE DÉCONFINEMENT :

Hors de question de laisser l'administration gérer seule ce sujet extrêmement sensible.

La CFDT douane a donc décidé de créer un corpus de revendications pour porter la paroles des agents.

Nous avons déjà mis sur la table de nombreuses demandes : Tester l'ensemble des douaniers / Équiper massivement en masques et en gants l'ensemble des services et les agents qui prendront les transports en commun/ réorganiser les espaces et les méthodes de travail en Ag/Co et en Surveillance / reconnaître l'imputation professionnelle de l'infection au Covid 19 / assurer la sécurité des agents travaillant dans des espaces naturellement confinés comme les bateaux, quelles que soient leurs tailles / Revoir la politique de désinfection des parties communes / revoir la politique d'achat de véhicule / revoir la politique des contrôles en OPCO/CI et la recalibrer aux réalités de cette crise.

Il nous faut maintenant alimenter ce corpus de revendications. Nous avons donc besoin de vos retours de terrain, de vos avis, de vos idées car chaque situation est unique.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE

https://finances.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-ica_221287



ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Ci-après le tableau fourni par la Direction Générale sur la situation sanitaire en douane.

La situation au lundi 20 avril: nous comptons 97 agents malades soit 39 collègues de moins par rapport au jeudi 16 avril.

PROCHAINE RÉUNION JEUDI 23 AVRIL À 16H00
BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES. BON COURAGE À TOUS.



**CORONAVIRUS
COVID-19**

**Des réponses à vos questions
sur la **FAQ** de la CFDT**
ou en écrivant à **covid-19@cfdt.fr**

	Nombre total d'agents présents dans les services	Nombre total d'agents OP/CO AG en quatorzaine	Nombre total d'agents SU en quatorzaine	Total agents en quatorzaine	Nombre total d'agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés ou non)	Nombre d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	Total agents malades du COVID 19
DI DR SCN							
DI Grand Est	240	0	11	11	1	6	7
DI IDF	179	10	7	17	8	18	26
DI NORMANDIE	117	1	0	1	0	1	1
DI PACA CORSE	219	1	6	7	0	0	0
DI BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	125	0	4	4	0	1	1
DINA	140	0	2	2	0	0	0
DI BOURGOGNE	118	0	0	0	1	2	3
DI HAUTS DE FRANCE	306	1	14	15	4	4	8
DIPA	141	1	13	14	6	19	25
DI OCCITANIE	172	0	3	3	0	1	1
DNRED	151	1	2	3	2	1	3
DI ARA	282	7	9	16	4	6	10
DNGCD	130	0	3	3	1	5	6
DNRFP	26	2	0	2	0	1	1
DNSCE	19	0	0	0	0	0	0
CID	23	0	0	0	1	0	1
SEJF	6	0	1	1	0	1	1
DR MAYOTTE	14	0	0	0	0	0	0
DR REUNION	36	0	0	0	0	0	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	83	2	1	3	0	0	0
DI ANTILLES GUYANE	42	0	0	0	0	1	1
DR GUADELOUPE	28	0	0	0	0	1	1
DR GUYANE	44	0	1	1	0	0	0
DR SAINT PIERRE ET MIQUELON	16	0	0	0	0	0	0
DR POLYNESIE	11	0	0	0	0	0	0
DIRECTION GENERALE							
SDRH	3	0	0	0	0	0	0
DRI	0	0	0	0	0	0	0
SD FIN	3	0	0	0	0	0	0
SDSI	1	0	0	0	1	0	1
SD JCF	6	0	0	0	0	0	0
COMINT	6	0	0	0	0	0	0
SD FID	3	0	0	0	0	0	0
DSECE	3	0	0	0	0	0	0
SD RESEAU	1	0	0	0	0	0	0
IS	0	0	0	0	0	0	0
COM	0	0	0	0	0	0	0
PSG	0	0	0	0	0	0	0
SPID	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 694	26	77	103	29	68	97